

# Info Village

3125, chemin Capelton  
Adresse du site Web [www.northhatley.org](http://www.northhatley.org) Numéro de téléphone 819 842-2754



*Les membres du conseil municipal et le personnel de l'administration vous souhaitent une très bonne année 2017.  
Des vœux de paix, bonheur et amour en ce temps des Fêtes.*



*Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement*

## Info Village La municipalité à votre service

### Maire

Michael Page

### Conseillère, siège #1

Pauline Farrugia

### Conseillère, siège #2

Marcella Davis Gerrish

### Conseiller, siège #3

Guy Veillette

### Conseiller, siège #4

Normand Jolicoeur

### Conseiller, siège #5

Claude Villeneuve

### Conseiller, siège #6

Vacant

### Directeur général et secrétaire-trésorier, Coordonnateur des mesures d'urgence, Responsable de l'accès aux documents, Gestionnaire du barrage et Secrétaire-trésorier de la RIEM

Daniel Décary

### Secrétaire-trésorier adjoint

Bruno Bélisle

### Adjointe administrative

Natacha Prince

### Inspecteur en bâtiment et en environnement

Carl Rodrigue

### Contremaître aux travaux publics

Dany McKelvey

### Journaliers aux travaux publics

Scot Fergusson et Wade Morse

### Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Du lundi au jeudi

de 8h 30 à 12h et de 13h à 16h30

Vendredi

De 8h 30 à 12h00

### Pour nous joindre

3125, chemin Capelton

North Hatley (Québec) J0B 2C0

Courriel : [info@northhatley.org](mailto:info@northhatley.org)  
[communication@northhatley.org](mailto:communication@northhatley.org)

Téléphone : 819 842-2754

Télécopieur : 819 842-4501

Site Internet : [www.northhatley.org](http://www.northhatley.org)

### Numéros importants :

Urgence 911

SQ 310-4141 ou \*4141 (cell.)

État des routes 511

Urgence-santé 811

## Rapport du maire

Chers concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Comme le prévoit le Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter ce rapport annuel sur la situation financière de la municipalité.

Je profiterai de l'occasion qui m'est offerte pour vous livrer les informations exigées par la loi et aussi pour vous entretenir de divers autres sujets d'intérêt.

### 1. LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015, INCLUANT LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR CE MÊME EXERCICE FINANCIER

Voici certains faits saillants qui ressortent des états financiers de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 :

- Les revenus de fonctionnement consolidés ont atteint la somme de 3 562 365 \$ et les charges consolidées se sont élevées à 3 596 384 \$;
- L'exercice financier s'est soldé avec un déficit de fonctionnement non-consolidé de 38 017 \$ et un déficit de fonctionnement consolidé de 126 948 \$;
- La dette nette à long terme non-consolidée se chiffre à 9 034 034 \$ et la dette nette à long terme consolidée, à 12 374 511 \$;
- Les fonds réservés totalisent 542 717 \$.

Les états financiers ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c. De l'avis des auditeurs, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du Village de North Hatley au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets (de sa dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, le tout, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### 2. LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Le programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 prévoit des investissements de l'ordre de 2 215 350 \$. En 2016, quelques projets ont été réalisés, notamment le remplacement de divers équipements informatiques et le remplacement d'un camion 6 roues. La première phase du projet de restauration du centre communautaire (planchers, cloison mobile et peinture), subventionné en totalité, est en préparation. Des projets ont été présentés en vue de l'obtention de subventions pour la réalisation de divers autres travaux au centre communautaire et dans les parcs.

### **3. LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Rappelons que le budget adopté pour l'année 2016 comportait des revenus et des dépenses de l'ordre de 2 838 188 \$. Au moment de présenter ce rapport, nous anticipons un léger surplus d'opération. Un resserrement des dépenses, conjugué à un hiver particulièrement clément, nous permettant de réaliser certaines économies, expliquerait sommairement cette situation.

Les résultats définitifs seront connus au moment du dépôt des états financiers pour l'année 2016.

### **4. LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous informe des rémunérations et allocations que les élus reçoivent pour l'ensemble des tâches municipales et paramunicipales qu'ils assument.

Le Maire reçoit une rémunération annuelle de 6 584.64 \$ pour l'exercice de ses fonctions locales à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 3 291.72 \$. Il reçoit un salaire de 2 102.72 \$ pour sa participation aux activités et réunions de la MRC de Memphrémagog auquel s'ajoute une allocation de dépenses équivalant à la moitié de cette somme de 1 051.44 \$.

Chaque conseiller reçoit une rémunération annuelle de 2 203.68 \$ pour l'exercice de ses fonctions à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 1 102.20 \$.

Un montant de 37,63 \$ est versé à chaque élu lors de sa participation à des rencontres des comités municipaux.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour souligner l'engagement des élus membres du Conseil qui offrent, semaine après semaine, une contribution digne de mention. Comme vous pouvez le constater, l'appât du gain n'est pas un facteur déterminant dans le choix de ces personnes de s'engager toujours davantage au service de la communauté.

### **5. LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE**

À chaque séance du conseil, nous présentons la liste des dépenses de plus de 5 000 \$ avec un même fournisseur.

Comme l'exige la loi, la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque la somme de ces contrats dépasse 25 000 \$ est aussi disponible sur demande auprès de la direction générale de la municipalité et sur le site internet de la municipalité.

### **6. LES RÉALISATIONS OU AMÉLIORATIONS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE**

En sus de l'administration courante des services, je souhaite insister sur divers dossiers qui ont nécessité une attention marquée du Conseil en 2016.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des dossiers abordés par le conseil et l'administration mais de projets, parmi les plus significatifs, entrepris pour le développement de notre communauté.

- La représentation des intérêts municipaux au sein de la MRC de Memphrémagog est prioritaire compte-tenu des enjeux importants qui s'y dessinent.

La prise en charge par la MRC de responsabilités anciennement dévolues au Centre local de développement et à la Conférence régionale des élus présentait des enjeux importants, notamment en matière de développement culturel, économique et touristique.

Notre participation aura aussi permis de suivre et d'influencer les dossiers dans les divers secteurs d'intervention de la MRC.

La municipalité demeure ainsi au faite des plus récents développements et est en bonne position pour anticiper les diverses opportunités à se présenter. La municipalité est aussi en bonne position pour bénéficier des divers services et programmes offerts par la MRC.

- La première année de mise en opération de l'usine de filtration aura nécessité un suivi important en raison des nombreux ajustements à apporter dans telle circonstance.

Notre consommation d'eau potable fut aussi et demeure, une grande préoccupation alors que nous avons pris conscience d'une consommation locale près de trois fois supérieure à des cibles habituelles. En vue de rétablir la situation, nous avons procédé à l'adoption d'un règlement sur l'utilisation de l'eau potable qui contient diverses mesures d'économie et de contrôle. De concert avec notre partenaire de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi, nous avons aussi statué sur un plan d'action qui nous permettra de collaborer à l'atteinte des objectifs nationaux de réduire de 20% la consommation d'eau, dès la prochaine année. Des actions ont déjà été entreprises à cette fin et d'autres suivront.

- L'étude régionale portant sur l'optimisation des services de sécurité incendie a aussi retenu notre attention. Avec nos partenaires de la Régie intermunicipale de protection incendie, qui dessert maintenant quatre municipalités, nous avons participé pleinement aux démarches qui ont permis de compléter les études préalables et nous participons avec grand intérêt aux échanges qui tendent vers l'implantation d'un service unique pour l'ensemble des municipalités du secteur Est de la MRC.

Dans la perspective d'assurer les meilleurs services de sécurité possibles à nos résidents et en plus, s'il devait être possible de le faire à meilleur coût, nous demeurerons très près de ces travaux.

- Nous avons aussi participé activement aux échanges et aux décisions de la Régie intermunicipale du parc Massawippi qui regroupe les cinq municipalités riveraines.

Pour un, le dossier d'acquisition de la plage des Servites a fait couler beaucoup d'encre, en particulier suite à notre décision, que nous croyons toujours justifiée, de ne pas nous engager dans le projet.

Des projets bénéfiques pour l'ensemble des communautés sont susceptibles d'émerger de cette concertation. Nous demeurerons à l'affût des opportunités au bénéfice de l'intérêt du Village.

- Au cours de la dernière année, nous nous sommes impliqués davantage dans le suivi des activités de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, qui assure le traitement des matières résiduelles.

Nous pourrions ainsi mieux saisir les enjeux qui se présentent et établir les actions à entreprendre pour nous permettre d'améliorer notre performance et réduire nos coûts.

- L'élaboration du plan de gestion de la zone inondable et du programme particulier d'urbanisme, de même que les ajustements règlementaires qui en découlent ont requis des efforts soutenus. Je suis particulièrement fier du travail accompli dans un contexte où vision et même innovation ont été au menu.

Dans l'élaboration du plan de gestion, sous la loupe de cinq ministères et de la MRC, la municipalité a su rencontrer les exigences édictées, faisant preuve sur divers aspects, d'avant-gardisme.

Dans l'élaboration du PPU, la municipalité a établi des orientations et fixé des exigences qui reposent sur une vision de développement durable.

Vous êtes nombreux à nous mentionner au quotidien votre hâte de voir ce secteur valorisé. Les résultats de nos efforts vous seront soumis dès le début de la prochaine année pour être bonifiés. Les études et avis obtenus rassureront les plus inquiets quant à l'opportunité et la faisabilité de développer dans la zone visée, un projet rassembleur, dont nous serons tous fiers.

- Les activités de loisir et de culture ont de nouveau été l'objet d'un grand dynamisme de la part des membres du conseil. Le soutien aux organisations locales, l'accueil et l'organisation de divers événements, les fêtes, les concerts, toutes des initiatives ayant permis à nos citoyens, voisins et visiteurs de se détendre, de s'amuser, d'apprécier le savoir-faire local, d'apprécier North Hatley.
- Le Marché champêtre, qui gagne sans cesse en popularité, a accueilli un nombre record de marchands et de visiteurs. Les nombreux commentaires élogieux qui nous sont transmis confirment la pertinence de poursuivre le développement des services qui s'y rattachent et d'en assurer une gestion dynamique.
- En décembre, la municipalité prendra la relève du milieu en vue du maintien d'un marché de Noël. Modestes pour une première année de prise en charge, dans un court délai, des efforts seront progressivement investis par la suite en vue de développer un événement toujours plus attrayant et rassembleur.
- Les apports du tourisme pour l'économie régionale sont reconnus de tous. Comme seule industrie locale, je suis fier d'affirmer que le Village retrouve de plus en plus rapidement sa cote d'amour auprès des visiteurs.

La collaboration développée avec l'association des commerçants, les efforts conjoints en matière de promotion, les efforts en matière d'entretien et d'embellissement du milieu et finalement les efforts en matière d'accueil des visiteurs auront à nouveau porté fruit.

Mère nature aidant, c'est en très grand nombre que des gens d'ailleurs sont venus nous visiter. Pour illustrer le tout, notons que le bureau d'information touristique a accueilli plus de 3500 visiteurs durant la belle saison, un record.

N'oublions jamais que des visiteurs sont un jour tombés sous le charme de North Hatley, ont décidé d'y demeurer et se sont appliqués à en faire ce qu'elle est aujourd'hui.

À l'heure où le Village s'apprête à courtiser de nouveaux résidents potentiels, le tourisme apparaît comme une fenêtre d'opportunité exceptionnelle.

***Nouvelle de dernière heure... Le Village vient de joindre le groupe restreint de municipalités québécoises à s'être méritées quatre fleurons par l'organisation Les fleurons du Québec, suite à la visite de classification de l'été dernier. En plus de la beauté et de l'évolution de nos aménagements paysagers depuis la dernière visite, la beauté de nos parcs et la propreté du Village a notamment été soulignée dans le rapport de classification.***

- La participation citoyenne a aussi figuré aux premiers rangs de nos préoccupations. Les travaux du Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine, du Comité consultatif d'orientation stratégique et plus récemment du Comité aviseur de la démarche Municipalité Amie des Aînés viennent tous enrichir les réflexions du conseil.

D'autres comités consultatifs, en relation avec les champs d'intervention de la municipalité, verront progressivement le jour, comme déjà annoncé, dès que la disponibilité des ressources le permettra.

Bien sûr, nos nombreux échanges avec les citoyens, avec les visiteurs, avec les commerçants et avec les responsables d'organismes locaux viennent aussi ajouter à nos considérations lors de réflexions et de décisions.

- Les efforts déployés en vue d'assurer une communication toujours plus soutenue avec les citoyens, les visiteurs, nos commerçants, les divers organismes du milieu et les municipalités voisines méritent aussi d'être signalés. Les nombreuses rencontres et échanges des membres du Conseil et de l'administration avec ceux-ci, le site internet, l'Infolettre, la parution mensuelle des Nouvelles du Conseil, trimestrielle de l'Info-Village, les envois par publipostage, l'affichage local, sont tous des témoignages de notre volonté de maintenir des relations bénéfiques pour le développement des services à la communauté.

En vous livrant mon rapport en 2015, je vous faisais part de ma préoccupation à l'égard de la santé financière de la municipalité. Malgré des obligations sans cesse croissantes et des moyens bien modestes, je puis vous assurer que des efforts significatifs ont de nouveau été déployés par le conseil et par l'administration pour sans cesse améliorer la performance de la municipalité en matière de développement et de gestion des finances. Nous prenons le même engagement pour 2017.

En 2015, toujours en vous livrant mon rapport, je sollicitais votre appui pour nous aider à mieux faire face aux importants défis qui se présentent. Je me réjouis des signes positifs que nous recevons au quotidien.

Je suis particulièrement fier d'entendre les citoyens nous affirmer, en nombre toujours croissant, leur appréciation à l'égard de l'engagement, de la présence et de l'accessibilité des membres du conseil et de l'administration.

Pour terminer, permettez-moi de remercier mes collègues du Conseil pour leur engagement qui va bien au-delà du cadre habituel de leur tâche comme élu. Je remercie aussi les membres du personnel de la municipalité qui visent, jour après jour, à vous offrir un service toujours plus personnalisé sous le signe de la courtoisie.

Merci de votre attention

Michael Page  
Maire



## STATIONNEMENT DE NUIT

Nous désirons vous rappeler que selon le règlement # 2010-544, il est strictement interdit de stationner votre véhicule sur les chemins publics ainsi que dans le stationnement municipal durant la période hivernale à compter du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril, entre 23 h et 7 h.

Les véhicules stationnés qui contreviennent à cette consigne seront remorqués aux frais du propriétaire et sont passibles d'une amende.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de ce règlement.

## Vignette de stationnement

Les vignettes de stationnement ayant une date d'expiration au 31 décembre 2016 demeureront valides pour l'année 2017. Les nouveaux résidents pourront se les procurer en se présentant au bureau municipal. Pour vous les procurer, il vous faut faire la preuve de votre résidence, soit à l'aide de votre compte de taxes courant ou de votre permis de conduire. Vous devrez également présenter le certificat d'immatriculation du véhicule pour lequel vous demanderez une vignette.



## Maintien de l'accès aux bornes d'incendies

Le Service d'incendie et le service des travaux publics tiennent à vous rappeler qu'il est important de ne pas obstruer les bornes fontaines (circonférence de 1 mètre autour) avec de la neige provenant de votre propriété. En cas d'urgence, elles doivent être accessibles rapidement.



*Les pompiers et l'administration de la Régie intermunicipale de protection des incendies du Village de North Hatley et du Canton de Hatley vous souhaitent un bon temps des fêtes sous le signe de la sécurité et de la prudence !*



## COLLECTE DE SAPINS

La municipalité procédera à la collecte des sapins de Noël lundi le 9 janvier 2017. Les sapins doivent être en bordure du chemin avant 7 h.

Voici quelques petites consignes à respecter :

- Vérifiez à ce qu'il ne reste plus de décorations dans le sapin;
- Ne couvrez pas votre sapin d'une housse de plastique;
- Conservez votre sapin à l'abri des intempéries jusqu'à la date prévue de collecte;
- Placez votre sapin en bordure de l'entrée d'automobile, bien dégagé de la neige et de la glace. Il est important qu'il ne soit pas dans la rue afin de ne pas nuire au déneigement.

Les guirlandes, les décorations, les jeux de lumières et les boules de Noël ne vont pas dans le bac de recyclage.

Avant de jeter à la poubelle, Récup Estrie vous invite à réutiliser ou à donner au suivant.

Pour plus d'info, utilisez l'outil «Ça va où ?» sur [RECUPESTRIE.COM](http://RECUPESTRIE.COM)



### Les 3RV en fête

- 1- **Réduction à la source** : comme cadeau, donner du temps
  - 2- **Réemploi** : utiliser de la vaisselle lavable ou compostable pour vos réceptions
  - 3- **Recyclage** : le papier d'emballage non métallisé est recyclable
  - 4- **Valorisation** : utiliser les collectes spéciales pour les sapins naturels
- Pour d'autres trucs : [www.abcdubac.com](http://www.abcdubac.com)

### Brrrr... mon bac est gelé

Avec le froid et le gel, les matières peuvent coller aux parois du bac. Le camion de collecte peut éprouver des difficultés à vider votre bac. À l'approche du gel, déposez un morceau de carton plat (ex. : boîte de céréales) ou placez un journal au fond du bac roulant lorsqu'il est complètement vide. Profitez d'un redoux pour décoller les matières des parois du bac. Finalement, évitez de déposer des liquides dans votre bac.





## Renouvellement des licences pour animaux de compagnie

La période de renouvellement des licences pour chats et chiens se déroulera du 15 janvier au 15 février 2017. D'ici la fin du mois de janvier, tous les gardiens d'animaux de compagnie déjà enregistrés auprès de la SPA de l'Estrie recevront par la poste leur avis de renouvellement.

Vous devez acquitter le paiement de cet enregistrement au plus tard le 15 février 2017. La réglementation municipale prévoit en effet l'ajout de frais d'administration pour tout paiement effectué après cette date. Toujours selon la réglementation municipale, le fait de ne pas se conformer à cette obligation pourrait entraîner l'émission d'une amende minimale de 50 \$.

**L'enregistrement de votre animal de compagnie est un règlement municipal.** La réglementation municipale stipule que tout gardien de chat ou de chien doit enregistrer celui-ci auprès de la SPA de l'Estrie.

**L'enregistrement est valide du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.** Vous devez procéder tous les ans au renouvellement de cet enregistrement, par le biais de l'avis que vous poste la SPA de l'Estrie.

Un nouveau médaillon n'accompagne pas cet avis; vous utilisez le même d'année en année. Par contre, si votre animal a perdu son médaillon ou si le numéro inscrit sur celui-ci s'est effacé, communiquez avec la SPA de l'Estrie, au 819 821-4727, option 4. Un nouveau médaillon vous sera posté.

Épargnez 10 \$ si votre animal est stérilisé. Si vous avez fait stériliser votre chat ou votre chien au cours de la dernière année, joignez la preuve (fournie par votre médecin vétérinaire) avec votre paiement ou faites-la parvenir à la SPA de l'Estrie par télécopieur au 819 823-1573. Vous profiterez alors d'un rabais de 10 \$ sur le prix régulier de l'enregistrement de votre animal.

**Vous n'avez plus votre animal?** Communiquez sans tarder avec la SPA de l'Estrie, au 819 821-4727, option 4 afin que votre dossier soit mis à jour.

**Un nouvel animal de compagnie?** Nouvellement arrivé dans la région? Si vous avez un nouvel animal de compagnie depuis peu ou êtes récemment déménagé dans la région, la réglementation municipale exige que vous procédiez à l'enregistrement de celui-ci dans les 15 jours suivant son acquisition ou l'emménagement dans votre nouvelle demeure. Pour ce faire, communiquez avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 4, du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h, ou présentez-vous au refuge de la SPA de l'Estrie, du lundi au samedi entre 10 h et 17 h.

Vous pouvez également remplir le formulaire d'enregistrement disponible au [spaestrie.qc.ca](http://spaestrie.qc.ca), sous le bouton Enregistrez votre animal (à droite de l'écran), à la section « Comment enregistrer votre animal et obtenir son médaillon »; une fois rempli, retournez-le à la SPA de l'Estrie. Nous vous ferons parvenir par la poste la facture de cet enregistrement et le médaillon de votre animal.

**Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 4.**

